

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.266
10 novembre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
D'UNE REUNION DE LA COMMISSION DE CONCILIATION
AVEC L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX

tenue à l'Hôtel de Crillon, Paris,
le samedi 10 novembre 1951,
à 10 heures.

SOMMAIRE

- Exposé du Président de la Commission sur les travaux de la conférence de Paris et discussion sur la procédure à adopter pour la remise des rapports de l'UNRWA et de la Commission au Secrétaire général

PRESENTS

Commission de conciliation pour la Palestine

<u>Président</u>	: M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
<u>Membres</u>	: M. MARCHAL	France
	M. ARAS	Turquie
<u>Secrétariat</u>	: M. de AZCARATE	Secrétaire principal

Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

<u>Directeur</u>	: M. BLANDFORD	Etats-Unis d'Amérique
<u>Président de la Commission consultative</u>	: M. TARBE de SAINT-HARDOUIN	France
<u>Membres de la Commission consultative</u>	: M. MACATIE	Etats-Unis d'Amérique
	Sir Henry KNIGHT	Royaume-Uni
	Général R. BELE	Turquie

EXPOSE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DE
PARIS ET DISCUSSION SUR LA PROCEDURE A ADOPTER POUR LA REMISE DES RAPPORTS
DE L'UNRWA ET DE LA COMMISSION AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue au Directeur de l'Office de secours et de travaux ainsi qu'au Directeur et aux membres de la Commission consultative. Avant d'ouvrir la discussion, il tient à signaler que vu l'état d'avancement des négociations avec la délégation d'Israël d'une part, et les délégations arabes d'autre part, la Commission n'est pas encore en mesure de dégager les conclusions qu'elle compte insérer dans son rapport au Secrétaire général. Résumant dans leurs grandes lignes les travaux de la conférence de Paris, il explique qu'après s'être refusée tout d'abord à discuter les propositions de la Commission, la délégation d'Israël a modifié son attitude primitive et a accepté de recevoir les explications de la Commission. Celle-ci, par une lettre en date du 31 octobre, a demandé aux délégations arabes et à la délégation d'Israël de lui faire savoir avant le 6 novembre, si elles étaient disposées à examiner les propositions qu'elle leur avait soumises. La Commission est actuellement en possession des réponses de la délégation de l'Egypte et de la délégation du Liban qui maintiennent leur position et se déclarent de nouveau prêtes à poursuivre avec elle la discussion de ses propositions. La réponse de la délégation syrienne parviendra sans doute incessamment. La Commission a reçu du Gouvernement d'Israël non pas une réponse directe à sa question mais une lettre exposant la position de ce gouvernement à l'égard de l'attitude des délégations arabes à propos de l'acceptation du préambule. Cette position est claire : Israël n'est disposé à discuter les questions qui font l'objet des propositions de la Commission, ni directement avec les délégations arabes, ni même par l'intermédiaire de la Commission, mais il est prêt cependant à formuler devant la Commission ses observations qui, selon le Président, pourraient présenter un intérêt.

Aujourd'hui, la question se pose donc de savoir s'il est possible de poursuivre les conversations. La Commission en doute, mais a estimé néanmoins utile d'obtenir de toutes les délégations des éclaircissements sur leurs positions respectives. Si l'on en arrive à ajourner la conférence, la Commission envisagera peut-être d'entendre les observations des délégations.

Le Président invite ensuite les membres de l'Office de secours et de travaux à présenter leurs observations au sujet de leur rapport.

M. de SAINT-HARDOUIN (France) (Président de la Commission consultative), après avoir remercié le Président de la Commission de conciliation de ses paroles de bienvenue et de son exposé sur l'état actuel des travaux de la Commission, indique que l'Office est en train d'élaborer les recommandations qui figurement dans son rapport au Secrétaire général. Il est bien évident que, ce faisant, l'Office devra tenir compte dans une certaine mesure de l'évolution de la situation politique qui pourrait résulter des travaux actuels de la Commission. M. de Saint-Hardouin aimerait en outre savoir comment la Commission de conciliation envisage la collaboration des deux organismes au cours des jours prochains.

Le PRÉSIDENT (Commission de conciliation) croit comprendre que l'Office doit remettre son rapport au Secrétaire général le 21 novembre au plus tard. La Commission espère être en mesure, à cette date, de lui communiquer ses conclusions sinon sous leur forme définitive, du moins dans leurs grandes lignes. La Commission entend, en effet, exposer les faits très clairement et élaborer ses conclusions, quelles qu'elles soient, avec un soin extrême, car il est évident que ces conclusions seront déterminantes pour le sort futur de la Commission. Les deux organismes pourraient donc rester en rapport et se réunir à nouveau lorsque la Commission aura élaboré ses conclusions, à la lumière des conversations qu'elle pense avoir avec les délégations intéressées.

M. ARAS (Turquie) (Commission de conciliation) voudrait compléter l'exposé du Président en indiquant que dans son rapport la Commission devra insister tout d'abord sur le fait qu'elle s'est acquittée de sa mission de médiation, et ensuite sur le problème du rapatriement et sur la nécessité de trouver d'urgence une solution au problème des réfugiés qui constitue un sérieux obstacle au rétablissement de la paix.

M. MARCHAL (France) (Commission de conciliation) observe qu'au point où en sont ses travaux, la Commission apprécie l'utilité d'un échange de vues avec l'Office de secours et de travaux, sinon pour la rédaction de son rapport, du moins pour l'orientation de son activité. Au cours de ses conversations avec les Parties, la Commission a rencontré de nombreuses difficultés qui sont d'ailleurs à peu près les mêmes que celles que l'Office rencontre quotidiennement dans sa tâche. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est tirer parti des organismes existants pour secourir les réfugiés, et mettre fin à leur séjour dans des camps qui ne saurait se prolonger indéfiniment.

M. BLANDFORD (Directeur de l'Office de secours et de travaux) fait un bref exposé de l'activité de l'Office de secours et de travaux depuis le moment où il a pris la direction de cet organisme et indique que tout en s'acquittant de sa tâche quotidienne il a jugé utile de consulter les gouvernements arabes afin d'essayer de hâter la solution des questions confiées à l'Office. Il indique qu'après avoir étudié les divers moyens de le faire, l'Office de secours et de travaux s'est rallié à la solution qui consistait à obtenir des gouvernements arabes qu'ils acceptent un programme de travaux de trois ans représentant un budget de cent cinquante à deux cents millions de dollars et dont la réalisation permettrait d'installer les réfugiés dans de nouvelles demeures en leur donnant de nouvelles possibilités de travail. Ce programme a été mis au point, communiqué aux gouvernements arabes - sauf à l'Arabie saoudite - et discuté officiellement à Alexandrie sous les auspices de la Ligue arabe. L'Office a reçu des encouragements, mais la question se pose de savoir dans combien de temps il sera possible d'entreprendre cet effort et comment on pourra se procurer la somme nécessaire au financement de ce programme. En ce qui concerne les gouvernements arabes, la question pourrait être soulevée sans tarder, mais il est bien évident que la prise d'engagements de leur part est fonction du climat politique.

A ce propos, il voudrait savoir si la Commission est en mesure de donner quelque indication sur le temps qu'elle considère nécessaire pour obtenir d'Israël et des pays arabes, l'accord recherché au cours des conversations qui ont lieu actuellement, car il va sans dire que les résultats obtenus dans le domaine politique auront une influence sur les négociations menées par l'Office dans le domaine pratique qui est le sien.

Abordant ensuite la question de la relation entre les rapports respectifs des deux organismes, M. Blandford indique que plus l'Office pourra se dégager des questions politiques qui sont de la compétence de la Commission, plus les Nations Unies pourront progresser dans la voie d'une solution au problème des réfugiés. Il lui paraîtrait donc préférable à propos de la question des réfugiés, que la Commission de conciliation ne parle pas dans son rapport de l'Office de secours et de travaux qui, de son côté, n'abordera pas, dans son propre rapport, les aspects politiques de cette question. Peut-être pourrait-on même envisager de présenter séparément chacun des rapports et d'en faire l'objet de deux points distincts de l'ordre du jour. Ceci n'empêcherait pas les deux organismes de se consulter, mais pour des raisons qu'il expose en détail, il lui semble inopportun que la Commission suggère de transmettre à l'Office certaines tâches qui lui

étaient dévolues, par exemple, les tâches relatives au paiement de la compensation.

Il pense que l'on pourrait envisager de faire une déclaration sur le rapatriement ce qui ne manquerait pas de provoquer des réactions mais aurait peut-être, en fin de compte, un effet salutaire en dissipant les illusions des réfugiés concernant un problème de rapatriement et en leur faisant avec moins de réticence les avantages de la réinstallation.

M. MACATIE (Etats-Unis) (Commission consultative) estime, lui aussi, que l'Office de secours et de travaux a d'autant plus de chances d'aboutir à des résultats satisfaisants qu'il se tient à l'écart de tout aspect politique du problème des réfugiés. Il pense également que les gouvernements membres des deux organismes seront influencés par le résultat du présent échange de vues.

Sir Henry KNIGHT (Royaume-Uni) (Commission consultative) indique que son gouvernement croit préférable que l'Office de secours et de travaux s'abstienne de toute activité dans le domaine politique qui est de la compétence de la Commission de conciliation. Il demande en outre à la Commission si le rapport de son Office pour les réfugiés sera publié. Dans l'affirmative, il tient à signaler que les deux organismes devraient alors se mettre d'accord sur certains points afin d'éviter un débat ultérieur à l'Assemblée générale. Il indique que si, par exemple, la Commission suggérait d'attribuer certaines fonctions relatives à la compensation à l'Office de secours et de travaux, celui-ci se verrait obligé de repousser cette suggestion.

Les deux organismes pourraient en outre utilement examiner la question de savoir si, dans son rapport, la Commission va laisser entendre que l'on ne saurait faire pression sur les réfugiés pour les amener à accepter la réinstallation avant d'avoir épuisé toutes les possibilités d'obtenir leur rapatriement, ou si elle va déclarer que le rapatriement est, à son avis, une impossibilité. Il est bien évident qu'une telle déclaration influencera la ligne de conduite de l'Office vis-à-vis des Etats arabes. En terminant, il voudrait insister très fermement sur la nécessité d'indiquer clairement aux délégations à l'Assemblée générale des pays représentés tant à l'Office de secours et de travaux qu'à la Commission de conciliation, que tous les problèmes auxquels les deux organismes cherchent une solution doivent être considérés dans le cadre général des problèmes politique, économique et militaire du Moyen-Orient.

M. de AZCARATE (Secrétaire principal) (Commission de conciliation) explique que dans le rapport qu'elle va remettre au Secrétaire général des Nations Unies, la Commission tient dûment compte des conclusions du rapport de son Office pour les réfugiés. Quant à la question de savoir si ce document, qui est pour le moment un document intérieur de la Commission, sera annexé dans sa totalité au rapport de la Commission, celle-ci doit en discuter avant de prendre une décision.

M. de SAINT-HARDOUIN (France) (Président de la Commission consultative) observe que la question de l'impossibilité du rapatriement est une question politique au premier chef et par conséquent du ressort de la Commission. Il est évident qu'en déclarant cette impossibilité on provoquera de vives réactions mais peut-être le moment est-il venu - et c'est le point de vue du Gouvernement français - de dissiper les illusions des réfugiés en faisant preuve de franchise et de fermeté.

M. PALMER (Etats-Unis) (Président de la Commission de conciliation) répondant à la première question de M. Blandford, indique que l'on ne pourra indiquer la date à laquelle prendront fin les conversations ouvertes à Paris avec les Parties que lorsque la Commission aura reçu toutes les réponses des gouvernements aux questions qu'elle leur a posées récemment. A ce moment, les deux organismes pourraient alors procéder à un nouvel échange de vues.

Quant aux différents points soulevés par le Directeur de l'Office de secours et de travaux et les membres de la Commission consultative, il indique que, personnellement, il a toujours eu le sentiment que ce serait mettre l'Office de secours et de travaux dans une situation difficile que de lui confier une question de nature politique telle que la compensation, ou simplement le soin d'effectuer le paiement de ces indemnités. En conséquence, la Commission tiendra compte dans toute la mesure du possible du voeu de l'Office de secours et de travaux de ne pas se voir confier des charges supplémentaires qui risqueraient de gêner l'accomplissement de sa tâche essentielle.

En ce qui concerne le désir de l'Office de secours et de travaux de voir les rapports respectifs des deux organismes faire l'objet de deux points séparés de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, il indique que cette décision incombe aux délégations représentées aux commissions qui décident des inscriptions à l'ordre du jour et ce voeu peut donc être transmis à ces délégations. Une autre question se pose, c'est celle de savoir quel est le rapport dont on doit saisir

en premier lieu l'Assemblée générale.

En ce qui concerne la déclaration relative au rapatriement, il croit qu'à l'issue des conversations de la Commission avec les délégations qui participent à la conférence, on pourra difficilement éviter de faire une déclaration à ce sujet. Il croit personnellement, et c'est également l'avis du Gouvernement des Etats-Unis, que le temps n'est pas loin où il faudra faire connaître franchement quelle est la situation en matière de rapatriement et bien entendu c'est à la Commission de conciliation qu'il appartiendra de le faire.

M. ARAS (Turquie) (Commission de conciliation) estime avec le Président que chacun des deux organismes a sa propre tâche à remplir et que les membres des pays représentés à ces deux organismes ont le devoir d'éclairer les délégations de leurs pays respectifs à l'Assemblée générale au sujet de la question de la Palestine afin de faciliter la tâche des Nations Unies dans ce domaine.

En ce qui concerne le rapatriement, il semble à l'heure actuelle difficile de se prononcer sur les possibilités qui existent dans ce domaine et il se demande si une prise de position de la Commission à cet égard aurait les résultats souhaités. En outre, il pense avec Sir Henry Knight que les problèmes du Moyen-Orient constituent un ensemble auquel une solution efficace et cohérente ne pourra être apportée que dans le cadre politique, économique et militaire.

Quant à la compensation, elle ne doit pas gêner l'Office de secours et de travaux mais elle constitue cependant un problème qui l'intéresse de très près pour les raisons que l'on sait.

Quant à la question de la publication du rapport de l'Office pour les réfugiés, il semble actuellement prématuré de prendre une décision. Il est plus important de décider quel sera le rapport qui devrait figurer le premier à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, mais la question mérite réflexion étant donné les incidences que peut avoir une décision sur ce point.

M. MARCHAL (France) (Commission de conciliation) pense que c'est surtout une raison d'opportunité qui doit motiver la décision relative à l'ordre dans lequel il convient de présenter à l'Assemblée générale les rapports respectifs des deux organismes. Si l'Office de secours et de travaux est en mesure de présenter son rapport dans un délai assez rapproché, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que l'Assemblée s'en saisisse et ait ainsi l'occasion d'étudier plus à fond le problème des réfugiés. On doit reconnaître que si jusqu'ici les gouvernements arabes ont refusé leur appui aux projets de réinstallation,

c'est que subsiste, parmi les réfugiés, l'illusion d'être rapatriés. Dans la mesure où l'Office de secours et de travaux pourra faire accepter à l'Assemblée générale la solution de la réinstallation, il sera plus facile, politiquement, de faire tomber les objections qui ont été soulevées au sujet du rapatriement. Il croit qu'au moment où la Commission de conciliation élaborera son rapport, il lui sera difficile de ne pas se prononcer nettement sur les possibilités concrètes de rapatriement. Les propositions qu'elle a présentées aux gouvernements qui participent à la conférence montrent d'ailleurs clairement quel est son point de vue sur la question.

M. de SAINT-HARDOUIN (France) (Président de la Commission consultative) précise que l'Office de secours et de travaux doit présenter deux rapports à l'Assemblée générale : le premier - qui est terminé - est le rapport dans lequel le Directeur de l'Office de secours et de travaux présente un exposé de la situation, le second est un document conjoint - en cours de préparation - dans lequel sont réunies les recommandations du Directeur et celles de la Commission consultative.

Quant à la question de l'ordre dans lequel devront être présentés à l'Assemblée générale les rapports respectifs de l'Office de secours et de travaux et de la Commission de conciliation, c'est là une question assez délicate qui mérite réflexion. On peut craindre, en effet, au cas où le rapport de l'Office serait examiné avant celui de la Commission de conciliation, que la situation politique n'étant pas éclaircie, on soulève au cours des débats des questions politiques auxquelles l'Office ne veut pas être mêlé.

M. PALMER (Etats-Unis) (Président de la Commission de conciliation) remarque que ce qui importe c'est que la question de Palestine soit discutée à l'Assemblée générale au moment qui semblera le plus favorable psychologiquement, afin que ces graves problèmes recueillent toute l'attention de l'Assemblée générale.

M. BLANDFORD (Directeur de l'Office de secours et de travaux) précise que dans les conclusions de son rapport, l'Office de secours et de travaux va indiquer qu'il semble que les gouvernements arabes seraient disposés à chercher la formule qui leur permettrait de travailler avec l'Office, mais doivent pour cela trouver le moyen de modifier dans leurs pays respectifs d'une part l'opinion

publique et d'autre part l'attitude des réfugiés. C'est cette hypothèse qu'expose l'Office de secours et de travaux et sur laquelle il base son programme d'activité future.

M. PALMER (Etats-Unis) (Président de la Commission de conciliation) indique que c'est une hypothèse que la Commission fait sienne et, à cet égard, elle ne manquera pas, si l'occasion s'en présente, d'aider les gouvernements arabes à chercher et à trouver la formule qui faciliterait les rapports avec l'Office de secours et de travaux.

Il conclut en suggérant que les deux organismes réfléchissent chacun de leur côté sur les questions abordées au cours du présent échange de vues et restent en liaison pour s'informer mutuellement des progrès de leurs travaux et enfin tiennent, le cas échéant, une nouvelle réunion.

La séance est levée à 12 heures 30.